



# JOURNAL OFFICIEL LFH

N° 243 - 20 Avril 2026



## Chers clubs de D1 LFH Dames,

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2026, il a été décidé d'avancer la date limite de communication concernant les intentions de montée en D2 Nationale Dames.

La nouvelle date limite est fixée au 26 avril 2026 au plus tard.

Cet avancement exceptionnel résulte de la mise en place, cette saison, de matchs de barrages spécifiques liés à la réforme de la D2 Dames, lesquels débiteront durant le week-end des 9 et 10 mai 2026. Il nous est donc primordial de connaître les intentions des clubs avant cette date afin de préparer au mieux l'organisation de ces rencontres.

Nous demandons donc à chaque club qui ne souhaite pas monter en D2 Nationale Dames de nous en informer [pour le 26 avril 2026 au plus tard](#), en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

calendriers@handball.be

Pour rappel, voici le point de règlement actuellement en vigueur :

### *612. Inscriptions et engagements*

*C. Le club qui ne souhaite pas monter dans une division supérieure, qui ne veut pas entrer en ligne de compte pour l'obtention de places éventuelles dans une division supérieure ou qui veut dégrader volontairement doit le communiquer pour le 15 mai. Un club qui dégrade volontairement ne peut s'aligner que dans la division la plus basse. Un club qui se met en inactivité est automatiquement engagé dans le championnat de la division la plus basse lorsqu'il reprend ses activités.*





## Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la L.F.H. du 10.03.2026

**Présents :** J-L. Dessart, B. Neuville, P. Hourez, B. Brasseur, T. Marique, T. Pierloot, I. Paquet, J-P. Thevissen,  
**Excusées :** E. Colonus, M. Dessart

### 1. Mot du Président

Pour commencer, je voudrais rappeler que, après les matchs de nos Black Arrows de la semaine passée, il y a encore un match de nos Red Wolves ce 21 mars contre la Grèce ainsi que les finales de la coupe de Belgique le samedi 4 avril à Hasselt. Les filles du KTSV Eupen y représenteront la LFH dans un match difficile contre le club de St-Trond. Ne manquez pas de participer à ces rencontres à Hasselt qui promettent d'être de qualité.

Ces différentes rencontres et les activités de nos différentes équipes nationales permettent de nous rendre compte que les efforts demandés à chacun d'entre-nous, via la cotisation pour le développement de notre sport, portent leurs fruits et qu'un véritable travail de fond est mis en place dès que nos jeunes atteignent l'âge de 14 ans. La fédération a tenu ses engagements vis-à-vis des affiliés.

Dans 10 jours, nous vivons notre assemblée générale à Louvain-La-Neuve. Cet important événement dans la vie de notre ligue nous donnera l'occasion d'informer nos clubs de tout ce qui a été mis en place dans le courant de l'année 2025 et des projets de 2026. Le déplacement en vaudra la peine.

Comme vous avez pu le lire, nous avons officialisé la création de l'Académie de la Basse Meuse. Il s'agit d'un projet porté par notre directeur technique, lequel ne s'est jamais découragé malgré les difficultés. Cet outil nous paraît compléter le parcours des jeunes talents que nous avons mis en place ces dernières années.

Enfin, certains play-off et play-down ont déjà débuté et j'espère que ceux-ci, tout comme les matchs dans les autres divisions, se dérouleront dans une atmosphère empreinte de fair-play et de respect de l'autre.

### 2. Approbation du procès-verbal du 27.01.2026

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026 est approuvé et publié.

### 3. Trésorerie

#### **Comptes 2025**

Après validation par l'expert-comptable, les comptes 2025 présentent un boni de +/- 25.000 €. Cette évolution résulte d'un ajustement comptable lié au traitement des indemnités (article 17) des arbitres 2024, conduisant à un report correct en 2025. Il s'agit d'un effet non structurel.

#### **Budget 2026**

Le budget 2026 affiche un déficit prévisionnel d'environ 45.000 €. Celui-ci s'explique par la disparition d'un subside ministériel temporaire de +/- 22.000€ et par un déficit structurel proche de 20.000€ en 2025. Comme à l'accoutumée, les subsides non notifiés ne sont pas intégrés. Des demandes de subventionnement sont en cours (IDHPS, IDHPSFC, projets européens) et tout cela sera présenté en transparence lors de l'AG.



#### 4. Secrétariat

##### **Montée D1 LFH Dames – date de positionnement**

Accord du C.A. pour avancer exceptionnellement au 27 avril 2026 la date limite à laquelle les clubs de D1 LFH Dames confirment leur intention (ou non) de monter en D2, compte tenu de la tenue de barrages cette saison.

##### **Format de compétition D1 LFH Dames**

Le lancement d'une réflexion structurée est engagé, avec l'objectif de mettre en place un format en deux phases. Celui-ci vise à renforcer la densité compétitive pour les équipes de tête tout en offrant aux autres clubs un cadre de compétition mieux adapté à leur projet sportif respectif. Plusieurs scénarios seront présentés lors du prochain C.A., pour un volume cible allant de 21–22 à 27–28 matchs selon le nombre d'équipes engagées. L'ambition est également d'assurer une cohérence avec en ligne de mire l'EURO 2030.

#### 5. Affaires techniques

##### **Académie de la Basse- Meuse (Visé) – lancement 2026- 2027**

Le projet, piloté par Jonathan en collaboration avec la Ville de Visé et l'Athénée de Visé, bénéficiera d'un encadrement assuré par Nuno Carvalhais et Nathan Bolaers. À ce stade, 6 à 7 jeunes ont déjà manifesté leur intérêt. L'ouverture du programme reste toutefois conditionnée à l'inscription d'au moins 10 participants, seuil nécessaire pour garantir la qualité de l'accompagnement et une dynamique de groupe optimale.

Le démarrage sera initialement limité aux garçons, en raison de contraintes logistiques liées à l'internat et à la disponibilité des salles ; une ouverture progressive à d'autres publics est néanmoins envisagée par la suite.

##### **Stages – Carnaval, Pâques et été.**

Deux stages U12/U14 ont été organisés à Fléron (et ont affichés complets !), s'inscrivant dans un partenariat renforcé avec le centre sportif local. Prochain stage du 27 au 29 avril (catégories à préciser). Préparation de deux stages d'été coorganisés avec la Ligue Grand Est : Spa du 16 au 21 août et au Lac du Der (France) du 9 au 14 août.

#### 6. URBH

- **Budget 2026** : un boni provisoire d'environ 11.000 € est anticipé, sous réserve des résultats sportifs des prochaines semaines.
- **Euro féminin 2030** : les échanges avec la Ville d'Anvers et Sport Vlaanderen sont encourageants. La présence potentielle de la poule des Pays-Bas à Anvers garantirait de fortes affluences. Le risque financier est jugé modéré ; un financement complémentaire de l'ordre de 60.000 à 70.000 € reste toutefois à sécuriser. Une participation de la LFH, en couverture partielle du risque, est actuellement à l'étude.
- **Super Coupe (hommes & dames)** : organisation prévue le dernier week-end d'août. Les modalités restent à préciser, notamment la possibilité de déléguer l'organisation de l'événement à un club participant.
- **Arbitrage national** : création d'un *National Referee Board* (NRB) composé de six membres (2 VHV, 2 LFH, 2 indépendants). Les arbitres éliront leurs représentants, après validation des candidatures par le CEP.
- **Tournois IRT** : élaboration en cours d'un cahier des charges destiné aux clubs hôtes.



## 7. Arbitrage (LFH)

La mise en place de la Commission Centrale de l'Arbitrage (CCAF) progresse de manière structurée. Le C.A. valide les nominations de Christophe Steenwinckels et de Xavier Mathot. La dynamique actuelle est encourageante, portée notamment par la formation de nouveaux accompagnateurs et observateurs, ainsi que par l'engagement croissant de jeunes arbitres.

Dans le cadre de la réforme actuellement menée au sein de l'URBH, des adaptations organisationnelles interviendront dans les prochains mois. Il est toutefois rappelé que la LFH conservera la pleine maîtrise opérationnelle de son arbitrage : la coordination nationale n'a pas vocation à imposer des décisions unilatérales, mais bien à harmoniser les pratiques et renforcer la cohérence du dispositif.

Benoît se retirera progressivement de la gestion opérationnelle, son rôle ayant été d'assurer la transition et de structurer la phase de mise en place. La continuité sera désormais assurée par le futur coordinateur désigné, les responsables désignés et par les membres appelés à intégrer les différentes cellules de travail.

Une réunion de coordination est prévue le 14 avril, afin de rassembler l'ensemble des responsables nommés ainsi que les membres pressentis pour composer ces cellules, et de définir les prochaines étapes de la mise en œuvre.

## 8. Divers

### **Assemblée générale.**

Rappel des modalités : AG le 20 mars à 20h à Louvain-la-Neuve. Les membres sortants et rééligibles sont invités à préparer un bref propos de motivation.

### **Événement « Future Handball » (avant Belgique–Grèce).**

Session de partage et de perspectives (marketing, retours d'athlètes, projets URBH/LFH/VHV). Inscriptions individuelles via le formulaire communiqué aux acteurs des structures et aux clubs.

## 9. Compétition U18 Dames – organisation URBH

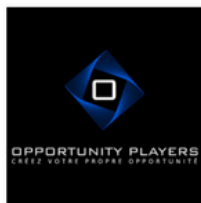
Principe accepté d'étudier l'organisation de la compétition U18 Dames au niveau URBH dès la saison prochaine, afin d'accroître la densité et l'attractivité (LFH : 4 équipes cette saison, VHV : 7 ) Modalités à construire (poules régionales, calendrier, logistique).

## 10. Prochaines réunions

AG : vendredi 20 mars 2026 – 20h – Louvain-la-Neuve (Hôtel Ibis Styles).

Prochaine réunion du CA : 28.04.2026 et 16.06.2026 – Bouge





## COMMISSION SPORTIVE FRANCOPHONE (CSF)

Audience du 14 avril 2026

Affaire concernant :

- MORAES MACHADO Leonardo (licence n° 930877)
  - ABOU-KHALID Zakaria (licence n° 064771)
- Match du 29 mars 2026 : D1 LFH – Play-Down Messieurs  
Rencontre : United Brussels HC – Jemeppe Jeunesse  
Lieu : Louvain-la-Neuve

### 1. Composition de la Commission et personnes présentes

Commission Sportive Francophone

- M. Thierry Marique, Président
- M. Jean-Louis Di Ilio, Secrétaire
- M. Stéphane Steenwinckels, Membre

Arbitres

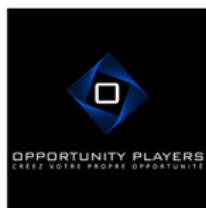
- M. Philippe Pirlet – présent
- M. Stéphane Ciborowski – excusé

Joueurs concernés

- Moraes Machado Leonardo, joueur du United Brussels HC – absent
- Abou-Khalid Zakaria, joueur du United Brussels HC – présent

Représentants du United Brussels HC

- M. Buyar Kartal, Président
- M. Denis Nellissen, membre
- M. Salvatore Lupo, Entraîneur



## 2. Déroulement de la séance

La Commission Sportive Francophone prend connaissance des rapports établis par les arbitres à la suite de la rencontre du 29 mars 2026.

M. Moraes Machado Leonardo, bien que convoqué, est absent lors de l'audience. La Commission constate toutefois que le rapport d'arbitre est suffisamment circonstancié, précis et explicite pour lui permettre de statuer en pleine connaissance de cause et de délibérer valablement sur les faits qui lui sont reprochés.

### Audition de l'arbitre

M. Philippe Pirlet est entendu et confirme les éléments consignés dans son rapport. Il précise qu'il n'a pas personnellement constaté d'appel téléphonique de la part de M. Abou-Khalid en vue de faire intervenir des tiers. Il indique avoir été influencé par le contexte de tension extrême ainsi que par les propos de personnes présentes affirmant que le joueur aurait contacté des connaissances.

M. Pirlet précise en outre que l'entraîneur et les officiels ont cherché à apaiser les joueurs. Il ajoute avoir observé M. Abou-Khalid tenter de calmer son frère, avec lequel il avait rendez-vous sur le parking afin de quitter les lieux.

### Audition de M. Abou-Khalid Zakaria

M. Abou-Khalid Zakaria est entendu. Il décrit une atmosphère conflictuelle et tendue, évoquant des insultes et des menaces de la part de joueurs de Jemeppe. Il conteste formellement toute initiative visant à faire intervenir des tiers après la rencontre et nie avoir contacté des amis ou des membres de sa famille à cette fin.

### Déclarations des représentants du club

M. Denis Nellissen et M. Buyar Kartal expliquent qu'il leur paraît matériellement impossible que M. Abou-Khalid ait pu organiser ou provoquer l'arrivée de connaissances dans un laps de temps aussi court, d'autant plus que la rencontre se disputait à Louvain-la-Neuve et non à Bruxelles.

L'ensemble des personnes entendues s'accordent sur ce point.

Au terme des échanges, et compte tenu des explications fournies, la Commission considère que les faits supposés s'être déroulés après la rencontre ne sont pas suffisamment établis à l'encontre de M. Abou-Khalid Zakaria et décide, en conséquence, de ne pas engager de poursuites disciplinaires à son encontre pour ces faits postérieurs au match.



PROCES VERBAL  
PROCES VERBAL  
PROCES VERBAL



En fin d'audition, M. Abou-Khalid Zakaria présente ses excuses à l'arbitre pour son comportement à l'issue de la rencontre.

### 3. Décisions de la Commission Sportive Francophone

Après délibération, la Commission Sportive Francophone adopte les décisions suivantes :

#### 3.1. Moraes Machado Leonardo (*Joueur du United Brussels HC – licence n° 930877*)

##### Qualification des faits

Les membres de la CSF estiment que les faits reprochés constituent des violations de l'article 8.10.a des règles du jeu, sanctionnées par :

- l'article 4.3.6 du règlement disciplinaire de la LFH (coup volontaire délibéré) ;
- l'article 4.3.8 du règlement disciplinaire de la LFH (attitude physique menaçante).

La CSF décide d'infliger à M. Moraes Machado Leonardo :

- une suspension de 18 journées de compétitions officielles pour la première infraction ;
- une suspension de 12 journées de compétitions officielles pour la seconde infraction ;
- soit un total de 30 journées de compétitions officielles fermes, réparties comme suit :
  - 6 journées lors des we de compétition des 18-19/04, 25-26/04, 2-3/05, 9-10/05, 23-24/05 et 30-31/05
  - Les 24 journées suivantes débiteront à partir du we des 5-6/09/2026

Ces journées sont assorties d'une période probatoire de 9 mois.

##### Motivation

- a. La CSF considère que les faits sont établis et avérés.
- b. La CSF relève la gravité particulière des faits.
- c. Le joueur ne s'est pas présenté devant la Commission.
- d. Nonobstant cette absence, la CSF estime que le rapport d'arbitre est suffisamment clair, précis et circonstancié pour permettre une délibération régulière et l'infliction d'une sanction disciplinaire.





### 3.2. Abou-Khalid Zakaria (Joueur du United Brussels HC – licence n° 064771)

#### Qualification des faits

Les membres de la CSF estiment que les faits établis durant la rencontre constituent une violation de l'article 16 des règles du jeu, sanctionnée par l'article 4.2.10 du règlement disciplinaire de la LFH (menaces verbales).

La CSF décide d'infliger à M. Abou-Khalid Zakaria :

- une suspension de 9 journées de compétitions officielles, dont 6 journées effectives lors des we de compétition des 18-19/04, 25-26/04, 2-3/05, 9-10/05, 23-24/05 et 30-31/05, assortie d'une période probatoire de 9 mois.

#### Motivation

- La CSF considère que les faits sont établis.
- La CSF relève la gravité des faits.
- La CSF tient compte du fait que le joueur s'est excusé auprès de l'arbitre.
- La CSF précise qu'au regard des explications fournies et des éléments recueillis, aucune poursuite disciplinaire n'est engagée à l'encontre du joueur pour les faits allégués postérieurs à la rencontre.

Frais de Commission de 200€ à charge du club du United Brussels HC.



PROCES VERBAL  
PROCES VERBAL  
PROCES VERBAL



## Rapport de réunion

### Commission Centrale d'Arbitrage Francophone (CCAF)

Date : lundi 14 avril 2026

Heure : 20h00 – ±22h30

Lieu : visioconférence

Présents : Christophe Beckers, Diego Cutaia, Jean-Luc Dessart, Julien Dewasme, Alexandre Lechien, Andrew Malaise, Benoit Neuville, Thierry Pierloot, Serge De Bisschop, Christophe Steenwinckels, Xavier Mathot

Excusée : Marjorie Claessen

#### 1. Introduction – mise en place de la nouvelle organisation CCAF

Benoit Neuville ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, ainsi que pour la marque d'intérêt, l'implication et l'engagement manifestés à l'égard de la nouvelle organisation de la Commission Centrale d'Arbitrage Francophone (CCAF). Il souligne que cette participation active confirme une volonté commune de structurer durablement et efficacement l'arbitrage francophone.

Il rappelle ensuite le cadre général et les intentions liées à cette nouvelle organisation, mise en place à la suite des travaux menés au sein de la CCAF et en concertation avec les membres responsables.

L'objectif de cette structure est de :

- clarifier les rôles et responsabilités ;
- renforcer l'efficacité opérationnelle ;
- favoriser un fonctionnement à la fois vertical (LFH ↔ National Referees Board – URBH) et horizontal (collaboration entre cellules) ;
- offrir une meilleure lisibilité aux arbitres, observateurs et partenaires institutionnels.

#### Nouvelle structure de la CCAF

La CCAF est désormais structurée autour de cellules thématiques, chacune disposant d'un responsable désigné, chargé de l'animation, du suivi des actions et du reporting en réunion CCAF.

Les cellules opérationnelles sont organisées comme suit :

#### Cellule Formation et accompagnement des Jeunes Arbitres (JA)

*Responsable : Christophe Beckers*

Mission : formation initiale, accompagnement terrain, suivi pédagogique et continuité JA → arbitres LFH.

#### Cellule Observation

*Responsable : Christophe Steenwinckels*

Mission : observation des arbitres, accompagnement, méthodologie d'analyse et articulation avec la formation continue.

#### Cellule Désignations

*Responsable : Diego Cutaia*

Mission : désignation des arbitres et observateurs (gestion des contraintes, équité et planification)

#### Cellule Numérique

*Responsable : Xavier Mathot*

Mission : outils numériques, plateformes collaboratives, formulaires, tests théoriques en ligne.

#### Cellule Formation continue & Recyclage

Cette cellule sera structurée avec l'appui d'experts externes, afin d'assurer l'organisation du recyclage annuel et le suivi formatif continu des arbitres.

Cette organisation a été élaborée avec les membres responsables de la CCAF, dans une logique de collaboration, complémentarité et responsabilisation, chaque cellule étant appelée à fonctionner de manière autonome tout en s'inscrivant dans une vision commune.



Benoit Neuville rappelle enfin que son rôle s'inscrit dans un mandat transitoire, en attendant la désignation officielle d'un coordinateur CCAF pour la saison 2026-2027, et qu'il continuera d'assurer le lien avec le Conseil d'Administration de la LFH et le National Referees Board URBH.

## 2. Projets et activités de fin de saison – par cellule

### 2.1 Cellule Formation et accompagnement des Jeunes Arbitres (Christophe Beckers)

Avant tout, il est indiqué que du matériel (sifflets, t-shirts) reste disponible afin de soutenir et valoriser l'engagement des jeunes arbitres sur le terrain.

Christophe Beckers présente l'état d'avancement des travaux de la cellule :

élaboration d'un nouveau document d'observation JA, conçu comme un carnet de bord, visant :

- une meilleure lisibilité pour les jeunes arbitres ;
- une continuité pédagogique entre les différents niveaux (JA, LFH, national) ;
- alignement avec les rapports existants (niveau Ligue et URBH).

Concernant la formation :

- rappel de l'âge minimum de 16 ans pour l'accès à la formation officielle ;
- pour les moins de 16 ans, priorité à un accompagnement local progressif ;
- importance du suivi terrain en fonction des compétences (U14, U16, U18, promotions).

Parcours de formation des accompagnateurs :

Le parcours de formation des accompagnateurs est rappelé comme un élément structurant du dispositif. Il est désormais conçu en deux étapes complémentaires :

- la formation "École d'arbitrage", proposée sous forme d'e-learning (durée estimée : 2 à 3 heures), constitue une première approche théorique et pédagogique. Elle est jugée particulièrement pertinente et accessible, et permet d'acquérir une base commune en matière d'accompagnement ;
- la formation "Accompagnateur club" (Ligue Grand Est) vient compléter ce parcours, avec un contenu plus opérationnel et orienté vers l'accompagnement sur le terrain.

Il est précisé que ces deux formations sont complémentaires et que le fait de les suivre toutes les deux renforce la cohérence et la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes arbitres.

La formation "Accompagnateur club" est rappelée comme un pré-requis indispensable pour l'intégration durable au sein de la cellule Formation et accompagnement des Jeunes Arbitres.

### 2.2 Cellule Observation (Christophe Steenwinckels)

Christophe Steenwinckels présente les principes directeurs du nouveau rapport d'observation au niveau Ligue, actuellement en cours de finalisation. Cette refonte s'inscrit dans une volonté partagée de faire évoluer les pratiques vers un outil plus formateur, plus lisible et plus cohérent avec les orientations actuelles de l'arbitrage.

Plusieurs choix structurants ont été arrêtés :

- la suppression des cotations chiffrées, jugées peu représentatives de la réalité d'une prestation arbitrale et parfois contre-productives sur le plan pédagogique ;
- l'adoption d'une approche qualitative, centrée sur l'analyse des situations, la compréhension des décisions et la progression individuelle ;
- une orientation résolument formative et axée sur le dialogue, visant à accompagner l'arbitre dans son développement plutôt qu'à le placer dans une logique d'évaluation sanctionnante ;
- une harmonisation volontaire avec les pratiques en vigueur aux niveaux national et international, afin d'assurer une cohérence des outils et des messages ;



- une simplification du document, tant dans sa structure que dans son contenu, afin de faciliter son utilisation par les observateurs et d'en renforcer l'appropriation sur le terrain.

L'objectif de ce nouveau rapport est de constituer un outil commun de référence, favorisant une lecture partagée des prestations arbitrales quelle que soit la catégorie concernée.

Méthodologie d'observation :

La méthodologie associée à ce rapport repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- le rôle de l'observateur est avant tout celui d'un accompagnateur, dont la mission principale est de soutenir et guider l'arbitre dans sa progression ;
- le retour d'observation s'appuie sur un feedback structuré, positif et progressif, mettant en évidence les points forts avant d'aborder les axes d'amélioration ;
- un temps d'échange privilégié est accordé aux arbitres après la rencontre, afin de recueillir leur ressenti, de confronter les perceptions et de construire un dialogue constructif ;
- l'observation vise à établir des objectifs concrets et atteignables, favorisant une évolution mesurable d'un match à l'autre.

Christophe Steenwinckels souligne que cette approche contribue à renforcer la relation de confiance entre arbitres et observateurs et à inscrire l'observation dans une logique durable de formation continue.

### 2.3 Recyclage des arbitres LFH – saison 2026-2027 (Benoit Neuville)

Les premières lignes directrices sont discutées :

- recyclage centralisé (lieu envisagé : région de Namur) ;
- samedi 4 septembre en matinée
- format d'environ 2 heures ;
- absence de test physique pour la saison LFH 2026-2027 ;
- intégration d'un test théorique formatif et auto-évaluatif ;
- recours privilégié à un intervenant externe sur base de thématiques définies en concertation par la CCAF. Benoit prendra contact avec Yann Carmaux, responsable technique arbitrage de la Ligue grand Est (FR) en tant qu'expert externe.

### 2.4 Cellule Désignations (Diego Cutaia)

Diego Cutaia présente de manière structurée et détaillée le fonctionnement de la cellule Désignations, ainsi que les principes appliqués tout au long de la saison.

Il rappelle en préambule que la désignation des arbitres et des observateurs s'inscrit dans une logique coordonnée entre les niveaux national, LFH et provincial, avec un respect strict des compétences de chacun et un lien permanent avec les responsables de désignation de l'URBH.

Les désignations sont établies en tenant compte d'un ensemble de critères cumulés, parmi lesquels :

- les disponibilités communiquées par les arbitres, idéalement plusieurs semaines à l'avance ;
- la catégorisation et le niveau de compétence des arbitres ;
- l'expérience acquise, tant au niveau de la catégorie que sur des rencontres à enjeu ;
- l'absence de conflits d'intérêts (affiliation à un club, fonctions exercées, présence sur feuille de match, cumul joueur/arbitre ou entraîneur/arbitre) ;
- un souci constant d'équité sur l'ensemble de la saison, en veillant à une répartition équilibrée des rencontres.

Il est rappelé que les désignations sont publiées dans un délai permettant aux arbitres d'anticiper leur organisation personnelle et que toute indisponibilité tardive complique fortement la gestion globale.





Un accent particulier est mis sur la gestion de la fin de saison, période jugée sensible en raison des enjeux sportifs et du contexte émotionnel accru.

À ce titre :

- les rencontres à enjeu (montées, descentes, barrages, play-offs, play-downs) font l'objet d'une attention renforcée, avec la désignation d'arbitres expérimentés, voire nationaux, lorsque cela s'avère pertinent ;
- une rotation maîtrisée est appliquée afin d'éviter les désignations répétées des mêmes équipes par les mêmes arbitres ;
- les jeunes arbitres sont intégrés de manière progressive sur des rencontres à moindre enjeu, dans une optique de développement et d'apprentissage, sans mettre en péril l'équité sportive ;
- des désignations spécifiques sont prévues pour les finales (LFH jeunes et compétitions nationales), en collaboration avec la cellule Observation, afin de s'appuyer sur les retours d'observation et l'accompagnement mis en place ;
- lorsque le contexte le justifie, la présence d'un délégué ou observateur est envisagée afin d'assurer un encadrement optimal et de contribuer à la sérénité des rencontres.

Diego Cutaia insiste enfin sur le fait que la désignation constitue un exercice d'équilibre permanent, rendu complexe par la pénurie d'arbitres, les contraintes de disponibilité et les réalités du terrain, mais que la cellule s'attache à fonctionner avec transparence, cohérence et dialogue.

### 2.5 Cellule Numérique (Xavier Mathot)

Xavier Mathot présente l'état d'avancement des travaux menés au sein de la cellule Numérique, dont l'objectif principal est de soutenir et structurer l'activité de la CCAF par des outils modernes, fiables et partagés.

Il commence par exposer la mise en place du Teams CCAF, conçu comme un outil central de communication et de collaboration.

Cette plateforme comprend :

- un espace commun destiné aux échanges transversaux ;
- des canaux spécifiques par cellule, permettant un travail ciblé entre les membres concernés ;
- un espace de stockage structuré pour les documents, accessible aux membres autorisés ;
- la possibilité d'organiser des échanges rapides, tant écrits que visuels.

L'objectif poursuivi est de centraliser l'information, de limiter la dispersion des échanges et de garantir une continuité opérationnelle au-delà des réunions formelles.

En parallèle, la cellule Numérique travaille à la création et à l'adaptation de nouveaux formulaires d'observation, destinés à accompagner les évolutions méthodologiques présentées par la cellule Observation. Ces formulaires visent à :

- faciliter l'encodage et le suivi des observations ;
- uniformiser les pratiques ;
- permettre une exploitation plus structurée des données récoltées.

Enfin, Xavier Mathot présente le développement d'un test théorique numérique, élément structurant dans la perspective du recyclage et de la formation continue.

Cet outil se caractérise par :

- une disponibilité multilingue (français, néerlandais, anglais et allemand), garantissant l'accessibilité à tous les arbitres ;
- une restitution individuelle des résultats, accompagnée des corrections et explications nécessaires ;
- une vocation strictement formative, excluant toute utilisation directe à des fins de catégorisation ;





- une procédure documentée et standardisée, permettant à l'organisation de conserver la maîtrise de l'outil indépendamment des personnes qui l'exploitent.

La cellule Numérique s'inscrit ainsi comme un levier transversal essentiel, au service de la formation, de l'accompagnement, de l'observation et de la communication au sein de la CCAF.

### 3. Points transversaux et divers

#### Image et comportement de l'arbitrage

Jean-Luc Dessart rappelle l'importance d'un comportement exemplaire des arbitres et observateurs, notamment en raison de la visibilité et des risques de perception négative.

### 4. Perspectives et orientations futures

Une réflexion structurée est engagée concernant la création d'un groupe d'arbitres à potentiel, visant à mieux accompagner certains profils identifiés et à anticiper les besoins futurs du corps arbitral francophone. Cette démarche s'adresse prioritairement à des jeunes arbitres âgés d'environ 16 à 25 ans, présentant des aptitudes et une motivation particulières pour poursuivre un parcours d'évolution à moyen ou long terme.

L'objectif poursuivi est multiple :

- mettre en place un accompagnement renforcé et individualisé, complémentaire au dispositif existant ;
- offrir un cadre de réflexion et d'échange sur les ambitions personnelles des arbitres concernés, sans présupposer de trajectoire imposée ;
- anticiper les transitions liées aux arrêts, blessures, changements de priorités ou déséquilibres de paires ;
- éviter les pertes de potentiel en proposant des perspectives claires et adaptées à chaque situation.

Cette approche s'inspire du modèle déjà en place pour les joueurs dit des « hauts potentiels », avec une adaptation spécifique aux réalités de l'arbitrage, notamment le fonctionnement en binôme et les contraintes de disponibilité.

Il est précisé que cette réflexion ne vise en aucun cas à imposer des changements de paires ou de parcours, mais bien à offrir des outils et des opportunités aux arbitres qui souhaitent s'inscrire dans une dynamique d'évolution.

À cet effet, Benoit Neuville reviendra vers les membres de la CCAF avec une proposition de courriels destinée aux paires préalablement identifiées, afin de leur présenter la démarche et d'en expliquer les objectifs.

Dans une seconde phase, l'objectif sera d'inviter ces arbitres à l'occasion des finales LFH jeunes, afin d'organiser une rencontre d'échange leur permettant :

- de présenter la vision et les perspectives d'évolution proposées par la CCAF ;
- de recueillir le ressenti, les ambitions et les attentes des arbitres concernés ;
- d'initier un dialogue ouvert et constructif dans un cadre informel et favorable aux échanges.

Cette approche progressive vise à poser les bases d'un accompagnement structuré, respectueux des trajectoires individuelles, et à inscrire cette démarche dans une dynamique collective et volontaire.



## 5. Conclusion et suites à donner

La réunion confirme de manière claire et convergente la mise en œuvre effective de la nouvelle organisation de la Commission Centrale d'Arbitrage Francophone (CCAF).

Les échanges ont permis de constater :

- la structuration concrète et opérationnelle de la CCAF autour de cellules thématiques clairement identifiées, chacune pilotée par un responsable désigné ;
- l'activation réelle des cellules, avec des projets en cours, des outils en développement et une articulation fonctionnelle entre formation, observation, désignation et numérique ;
- l'émergence d'une dynamique collective constructive, fondée sur la collaboration, le partage d'expertise et une vision commune orientée vers :
  - la formation et l'accompagnement des arbitres à tous les niveaux,
  - l'anticipation des besoins futurs (renouvellement, évolution, continuité des parcours),
  - l'amélioration continue de la qualité et de la cohérence de l'arbitrage francophone.

La réunion marque ainsi une étape importante dans le passage d'une structure principalement conceptuelle à une organisation vivante, active et tournée vers l'avenir.

Suites et actions prévues

Dans cette perspective, plusieurs actions concrètes sont identifiées pour les prochaines semaines :

- la finalisation et la validation des nouveaux documents d'observation, tant pour les Jeunes Arbitres que pour le niveau Ligue ;
- la définition des thématiques prioritaires du recyclage des arbitres LFH pour la saison 2026-2027, en lien avec un intervenant externe ;
- la poursuite et la consolidation des développements numériques, notamment en ce qui concerne :
  - les formulaires d'observation,
  - la structuration des espaces Teams,
  - le déploiement du test théorique en ligne multilingue ;
- l'organisation de la prochaine réunion de la CCAF, qui permettra de faire le point sur l'avancement de ces travaux et de poursuivre les réflexions engagées, notamment sur le groupe d'arbitres à potentiel.

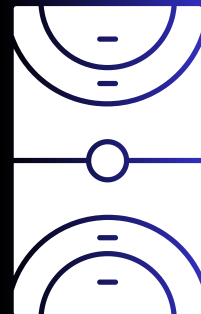
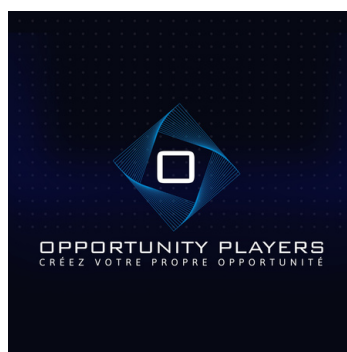
L'ensemble des participants est remercié pour la qualité des échanges et leur engagement actif au service de l'arbitrage francophone.

## Amendes LFH - Weekend du 11/12.04.26

(MFDPO018) Elita Lebbeke - **EHC Tournai**: pas de diplôme coach pour le niveau considéré

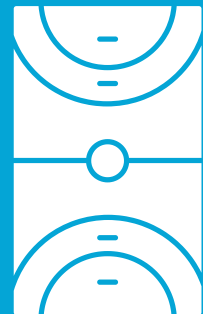
(MFDPD009) Apolloon - **HC Eynatten-Raeren**: pas de diplôme coach pour le niveau considéré

(LFHU18PB008 ) **Ren. Montegnée R - U. Beynoise**: pas de diplôme coach pour le niveau considéré



## FINALES LFH JEUNES

L'organisation des finales LFH jeunes 2025-2026 est attribuée au **HC Visé BM** et se joueront le dimanche 24 mai 2026.





# Nos partenaires

